



RN57 - ACHÈVEMENT DU CONTOURNEMENT DE BESANÇON

AMÉNAGEMENT DE LA SECTION COMPRISE ENTRE LES « BOULEVARDS » ET BEURE

ENQUÊTE PUBLIQUE

Du 28 février à partir de 9h jusqu'au 31 mars 2022 à 17h30 aura lieu une enquête publique préalable à :

- la **déclaration d'utilité publique (DUP)** des travaux nécessaires à l'aménagement de la RN57 sur la section comprise entre les « Boulevards » et la commune de Beure ;
- la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Besançon.

Le contournement Ouest de Besançon par la RN57 est un projet ancien faisant l'objet d'une réalisation par tronçons :

- la voie des Montboucons, au Nord-Ouest, premier tronçon mis en service en 2003 ;
- la voie des Mercureaux, au Sud-Est, deuxième tronçon mis en service en 2011 ;
- la section restant à aménager, comprise entre l'échangeur des « Boulevards » (boulevard Kennedy et voie des Montboucons) au Nord, et les giratoires de la commune de Beure.

Deux concertations publiques ont déjà eu lieu en 2017 et 2019. Les nombreuses remarques émises par le public ont fait considérablement évoluer le projet. **Une phase d'enquête publique va désormais s'ouvrir** sous l'égide d'une commission d'enquête désignée par le Président du tribunal administratif de Besançon. **Cette commission est chargée de recueillir les avis du public et d'établir son rapport sur l'utilité publique du projet.**

Ce projet est porté par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bourgogne - Franche-Comté (DREAL BFC).


**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*


**PRÉFET
DU DOUBS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

➔ LES AMÉNAGEMENTS PROPOSÉS



- Projet RN57
- Tramway
- Projet de voie bus
- Voirie existante non modifiée
- Arrêt de tramway
- Arrêt de bus
- Escalier
- Projet de voies modes actifs

SAINT-FERJEUX

- 1** Nouvelle voie reliant la Route de Dole au giratoire de l'Amitié
- 2** Nouveau giratoire créé sur la Route de Dole
- 3** Nouvel ouvrage de franchissement de la RN57 réservé aux bus et aux modes actifs
- 4** Voie modes actifs en site propre entre le giratoire de la Route de Dole et le giratoire de l'Amitié
- 5** Nouvelle voie permettant une sortie de Micropolis vers le giratoire de la Route de Dole
- 6** Nouvelle voie permettant un accès direct au site de Micropolis pour les secours, les pompiers et les exposants depuis la Route de Dole
- 7** RN 57 à 2x2 voies

MICROPOLIS

- 8** Nouveau giratoire et nouvelle voie d'accès à Micropolis
- 9** Nouvelle entrée principale de Micropolis
- 10** Voies réservées aux bus et arrêts desservant Micropolis et le Pôle d'Échanges Multimodal
- 11** Passerelle pour les modes actifs franchissant la RN57 et permettant de relier Planoise à Micropolis et à la Malcombe
- 12** Voies modes actifs de part et d'autre de la RN57

QUARTIER DES VALLIÈRES

- 13** Nouvelle bretelle d'accès direct au quartier des Vallières depuis la RN57
- 14** Nouveau carrefour Rue Blaise Pascal
- 15** Nouvelle bretelle de sortie vers Beure

ÉCHANGES ENTRE LA RN57, LA RN83 ET LA ROUTE DE LYON

- 16** Nouvel échangeur créé au Champ Melin
- 17** Accès au Chemin des Vallières à Port Douvot pour les camions se rendant à la station d'épuration
- 18** Nouvelle section de RN57 à 2x1 voie
- 19** Section à 2x1 voie existante devenant la RN83
- 20** Nouveau viaduc franchissant le Doubs
- 21** Voie modes actifs aménagée en site propre sur le Chemin des Vallières à Port Douvot
- 22** Nouvelle passerelle modes actifs franchissant le Doubs

→ LE TRAFIC ACTUEL ET LES ÉVOLUTIONS ATTENDUES

La section de la RN57 comprise entre « les Boulevards » et Beure accueille un volume de trafic parmi les plus importants de l'agglomération : la circulation y est dense sur l'ensemble de la journée, avec deux pointes de trafic marquées le matin dans le sens entrant vers Besançon, et le soir dans le sens sortant. La demande de trafic aux périodes de pointe est très supérieure à la capacité de l'axe : cela entraîne la formation de congestions très importantes, et occasionne des trafics d'évitement dans les quartiers riverains de l'aménagement jusqu'à l'hypercentre, provoquant nuisances et insécurité pour les habitants.

Malgré les évolutions sociétales telles que le report modal pour faire diminuer la part de la voiture individuelle ou le télétravail, les projections montrent que le trafic sur l'axe restera au-dessus du seuil de saturation à moyen et long terme aux heures de pointe si l'on n'en augmente pas la capacité.

→ LES AMÉNAGEMENTS PROPOSÉS

Au-delà de la mise à 2 x 2 voies de la RN57 avec une vitesse limitée à 70 km/h, le projet prévoit des compléments de voiries urbaines permettant le désenclavement de certains quartiers, une réorganisation des accès au site de Micropolis et un nouvel accès poids-lourds à la station d'épuration de Port Douvot.

Il prévoit également l'aménagement de voies et d'ouvrages dédiés aux transports en commun, permettant une amélioration de la desserte du Nord de Planoise et de Micropolis.

Pour les modes actifs, des voies continues en site propre et connectées aux aménagements existants sont prévues, ainsi que de nouveaux ouvrages de franchissement des voiries routières et du Doubs.

→ LES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LES MESURES DE RÉDUCTION ET DE COMPENSATION PRÉVUES

■ Des emprises limitées

Pour l'ensemble du tracé, un travail de réduction des emprises a été réalisé afin que l'impact du projet sur l'environnement et sur le bâti soit le plus limité possible. C'est pour cette raison que les voiries routières et les voiries modes actifs créées dans le cadre du projet sont implantées au plus proche des voies de circulation. Par ailleurs, la limitation de la vitesse à 70 km/h a également permis de réduire certaines caractéristiques géométriques liées à la sécurité, et qui sont dépendantes de la vitesse des usagers.

■ La biodiversité

L'aménagement définitif impactera principalement des espaces anthropiques. Après mise en œuvre de toutes les mesures d'évitement, le projet permet de préserver la faune et la flore du secteur. Toutefois quelques impacts résiduels conduiront à une légère perte d'habitat et un dérangement pendant la phase chantier pour la faune.

Afin d'y remédier, des mesures de réduction de l'impact sont prévues en phase chantier et des mesures compensatoires de restauration d'une prairie, de plantation de haies et de bosquets sont prévues à l'issue des travaux.

■ La continuité écologique renforcée

Le projet permet d'améliorer la transparence écologique de la RN57, notamment dans la zone des Vallières longée par deux réservoirs importants de biodiversité (colline de Planoise et colline de Rosemont), avec l'aménagement d'un passage pour la grande faune et la création de deux passages pour la petite faune sous l'infrastructure.

■ La qualité de l'air améliorée

La réalisation du projet a un impact positif sur la qualité de l'air puisqu'elle entraîne :

- une réduction des concentrations maximales en polluants à l'échelle de l'agglomération ;
- la quasi-suppression des trafics d'évitement dans les quartiers d'habitation, ce qui a pour conséquence une diminution des émissions polluantes dans ces quartiers au bénéfice des riverains ;
- la diminution des émissions de gaz à effet de serre à l'échelle de l'agglomération.

■ La protection contre le bruit améliorée grâce aux protections acoustiques

Le projet prévoit la mise en place d'un linéaire de 3,8 km d'écrans acoustiques, quasiment sur l'ensemble du tracé : pour protéger les riverains du quartier de Terre Rouge (écran de 3,5 m de hauteur), ceux du quartier de Planoise (écran de 4 m de hauteur), ceux du quartier des Vallières (écrans de 2,5 m de hauteur des deux côtés de la RN57) et pour protéger le site de la Roche d'Or (écran de 2,5 m de hauteur sur le viaduc franchissant le Doubs, dans le prolongement de l'écran actuel sur le bas de la voie des Mercureaux). L'ensemble de ces protections viendra améliorer la situation pour les riverains qui n'ont à l'heure actuelle aucune protection contre le bruit.

■ Les eaux superficielles traitées et les pollutions accidentelles circonscrites

La mise en place d'un réseau de collecte et de bassins de traitement des eaux de chaussées contribuera à désaturer la station d'épuration de Port Douvot, et permettra de traiter les eaux avant de les renvoyer dans le milieu naturel. En cas de pollution accidentelle, la fermeture des exutoires des bassins permettra de circonscrire la pollution et de la traiter.

→ LE COÛT DU PROJET ET SON FINANCEMENT

Le coût du projet est évalué à 130 millions d'euros en valeur 2020, dont plus de 30 % sont dédiés aux aménagements pour les transports en commun et les modes actifs ainsi qu'aux aménagements liés à l'environnement. Les travaux seront financés par l'État, Grand Besançon Métropole, la Région Bourgogne-Franche-Comté et le Département du Doubs.

→ COMMENT EN SAVOIR PLUS SUR LE PROJET ?

■ Le dossier d'enquête publique est consultable sur le site internet des services de l'État dans le Doubs à l'adresse suivante : www.doubs.gouv.fr (Rubrique Publications légales/Enquêtes publiques/Autres enquêtes publiques).

■ Il est également consultable dans les mairies de Besançon et Beure, aux jours et heures d'ouverture suivants, sous réserve de dispositions particulières :

Mairie de Besançon (Direction urbanisme et grands projets urbains) :

- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Mairie de Beure :

- du lundi au vendredi de 8h00 à 11h45.

■ Un poste informatique pour la consultation des dossiers sera également mis à disposition du public à la préfecture du Doubs (Hall d'entrée - Point numérique) du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30.

→ COMMENT EXPRIMER SON AVIS ?

■ **Sur les registres** ouverts à cet effet dans les mairies de Besançon et Beure ;

■ **Par courrier** adressé à la mairie de Besançon, à l'attention de M. Pierre-Marie BADOT, président de la commission d'enquête (Département Urbanisme et Grands Projets Urbains - 2, rue Mégevand - 25 000 Besançon) ;

■ **Par mail** à l'adresse suivante : pref-observations-enquetes-publiques@doubs.gouv.fr (objet à rappeler obligatoirement : RN 57 Besançon) ;

■ **A l'aide du formulaire en ligne** dédié sur le site www.doubs.gouv.fr (Rubrique Publications légales/Enquêtes publiques/Autres enquêtes publiques) ;

■ **En rencontrant le président ou un membre de la commission d'enquête** lors de leurs permanences :

Mairie de Besançon (2, rue Mégevand, Entrée B, 3e étage, salle « Enquêtes publiques » n° 316, à l'exception du 19 mars 2022),

- lundi 28 février 2022 de 09h00 à 12h00,

- mardi 15 mars 2022 de 9h00 à 12h00,

- samedi 19 mars 2022 de 09h00 à 12h00 (6, rue Mégevand, Rez-de-chaussée, salle « Jean Minjoz »),

- jeudi 31 mars 2022 de 14h30 à 17h30.

Mairie de Beure :

- jeudi 3 mars 2022 de 14h00 à 17h00,

- samedi 12 mars 2022 de 9h00 à 12h00,

- vendredi 18 mars 2022 de 8h45 à 11h45,

- mardi 29 mars 2022 de 8h45 à 11h45.

→ LA SUITE DE LA PROCÉDURE

Au plus tard dans les 12 mois suivant la clôture de l'enquête publique, l'utilité publique du projet pourra être prononcée par un arrêté préfectoral. À la suite de la publication de cet arrêté, un dossier des engagements de l'État sera mis à la disposition du public. Il récapitulera l'ensemble des engagements pris par l'État à la suite des observations recueillies lors de l'enquête publique et du rapport de la commission d'enquête.

Le projet devra ensuite faire l'objet d'autres procédures réglementaires, parmi lesquelles l'autorisation environnementale, l'enquête parcellaire et l'archéologie préventive. Les premiers travaux pourraient démarrer fin 2024.